

BILAN 2015 :

46 MILLIONS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LE BASSIN DE LA GARONNE



Pierre Barthe

Les grandes caractéristiques du bassin de la Garonne

Ce bassin est à **dominante rurale avec une densité de population relativement faible** de 101 habitants/km². L'axe garonnais se démarque en concentrant près de 2 millions d'habitants autour de deux métropoles régionales (Toulouse et Bordeaux).

L'activité hydroélectrique est très présente dans les sous-bassins amont pyrénéens, favorisée par des fortes pentes et des débits élevés.

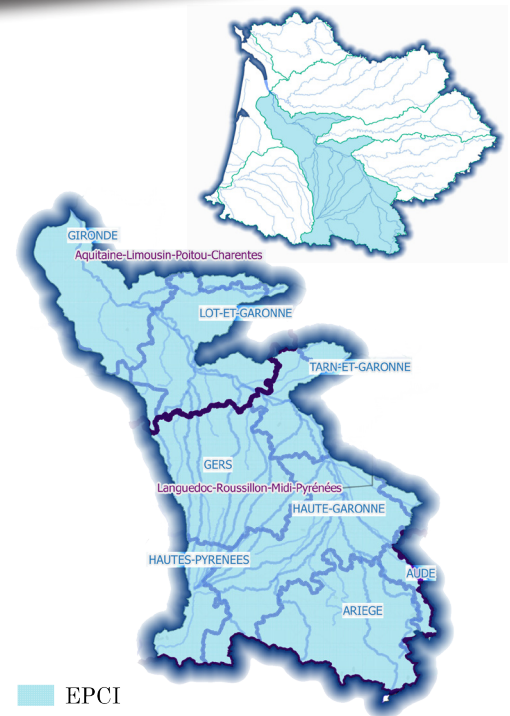
L'agriculture est prépondérante dans les basses vallées (coteaux de Gascogne, coteaux du Lauragais, sillon de la Garonne, bassins de la Séoune et du Dropt).

L'industrie se concentre principalement autour des deux métropoles régionales, à l'exception du secteur agroalimentaire qui se répartit sur l'ensemble du territoire et valorise les productions locales.

Les bassins amont présentent de fortes potentialités piscicoles (notamment poissons migrateurs) et des attraits récréo-touristiques aquaphiles (canoë, pêche de proximité, tourisme pêche, essor du thermalisme). Ils abritent, tout comme le corridor garonnais (Garonne amont et moyenne en particulier), des milieux aquatiques de grand intérêt écologique (rivières, zones humides).

Principaux enjeux au regard de l'eau

- Préservation des eaux superficielles et souterraines pour les usages eau potable,
- Réduction des pollutions diffuses par les nitrates et phytosanitaires (ruissellement et érosion),
- Préservation et réhabilitation du bon fonctionnement des milieux aquatiques (étiage, hydromorphologie, continuité écologique, zones humides...),
- Résorption des macropollutions encore persistantes,
- Gestion de la ressource pour tous les usages (quantité d'eau),
- Prévention des risques d'inondation,
- L'eau potable (préservation ou reconquête) reste l'objectif prioritaire du bassin de la Garonne.



EPCI

Le bassin de la Garonne en quelques chiffres...

Superficie : 28 900 km²

Population : 2 923 777 habitants (2010)

Densité : 101 hab/km²

Près de 2 millions d'habitants concentrés sur les 2 principales métropoles Toulouse et Bordeaux

Les principales agglomérations du bassin :

Toulouse, Bordeaux, Agen, Marmande, Auch

Pourcentage des départements couverts par le bassin :

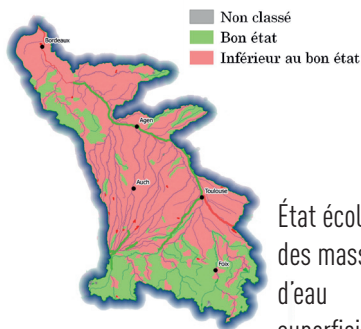
Ariège 97 %, Haute-Garonne 93 %, Gers 77 %, Lot 6 %, Tarn 3 %, Tarn-et-Garonne 44 %, Hautes-Pyrénées 33 %, Dordogne 3.5 %, Gironde 36 %, Lot-et-Garonne 74 %, Aude 11 %.

Principaux cours d'eau : la Garonne, l'Ariège, le Gers, la Baïse, le Dropt

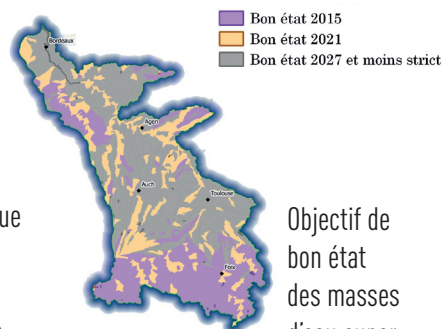


L'objectif de bon état des eaux

En 2015, 35 % des eaux du bassin de la Garonne étaient en bon état. **En 2021**, l'objectif est d'atteindre un bon état pour **55 % des eaux du bassin**.



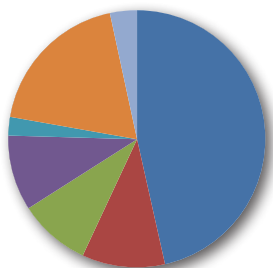
État écologique des masses d'eau superficielles en 2015



Objectif de bon état des masses d'eau superficielles

L'engagement de l'Agence aux côtés du bassin de la Garonne

Pour l'année 2015, les aides de l'Agence en faveur de la restauration de la qualité des eaux sur le bassin de la Garonne s'élèvent à près de **46 millions d'euros (1 240 dossiers)**.



Assainissement	46 %
Eau potable	10 %
Pollutions industrielles	9 %
Gestion de la ressource	9 %
Pollutions agricoles	2 %
Milieus aquatiques	19 %
Autres	3 %

Un engagement partagé

Des accords-cadres ont été signés entre l'Agence et les départements du bassin de la Garonne pour la période 2013-2018. Ils promeuvent une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation

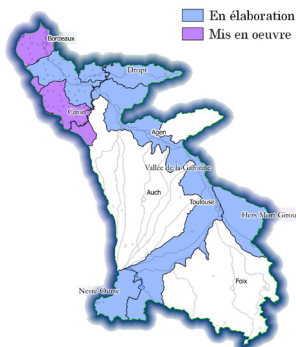
des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité amont/aval d'une part, et urbain/rural d'autre part. Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

Une gestion et des outils adaptés



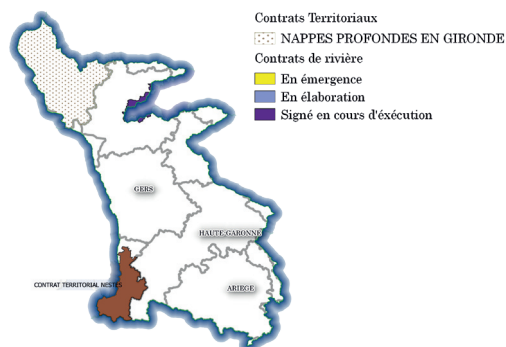
Les PAT

Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) sont des démarches intégrées permettant de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre.



Les SAGE

Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sont des outils de planification, institués par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.



Les contrats territoriaux et contrats de rivière

Les contrats territoriaux et contrats de rivière sont d'autres outils de gestion intégrée mis en œuvre sur le bassin Adour-Garonne visant l'atteinte du bon état des eaux par la réduction des pressions s'exerçant sur un territoire ou un cours d'eau.

Exemples d'opérations financées par l'Agence en 2015

Substitution d'un prélèvement d'eau industriel dans la nappe de l'Éocène

Projet industriel pour la fabrication de caoutchoucs synthétiques (société SIMOREP) : pour protéger la nappe de l'Éocène, définition d'une solution de substitution avec prélèvement en Garonne accompagné d'un dispositif de traitement de l'eau de 120 m³/h.

Élaboration du SAGE Vallée de la Garonne

Poursuite de la démarche (objectif fin 2017) : finalisation du diagnostic, concertation sur les scénarii alternatifs.

Finalisation du projet de PAT Gimone

Diagnostic et plan d'actions pour la réduction de la pression en produits phytosanitaires s'exerçant sur la prise d'eau potable de Beaumont de Lomagne, sur la Gimone. Le territoire recouvre une superficie de 39 000 ha et implique 780 exploitants agricoles.

Construction de l'usine d'eau potable de Pléhaut

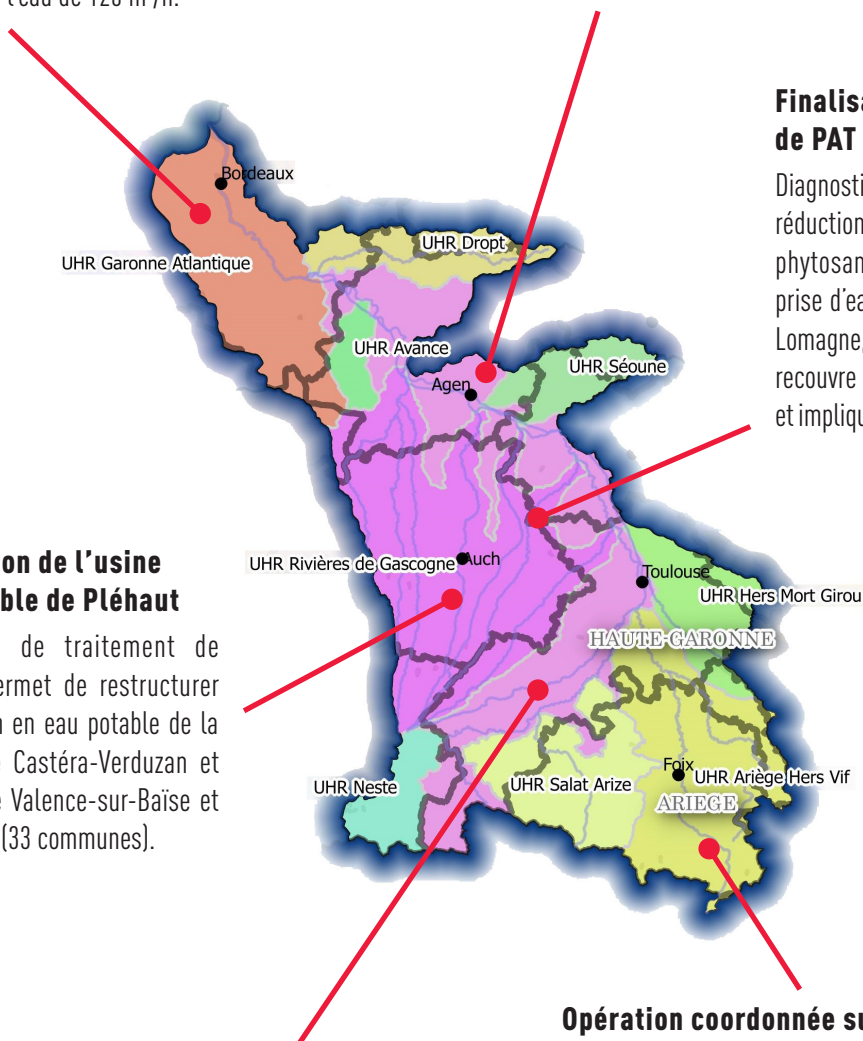
Cette usine de traitement de 9 000 m³/j permet de restructurer l'alimentation en eau potable de la commune de Castéra-Verduzan et des SIAEP de Valence-sur-Baise et Vic-Fezensac (33 communes).

Inventaire des zones humides en Haute-Garonne (hors axe Garonne)

Cartographie et caractérisation des zones humides effectives par prospection de terrain (à partir des zones humides potentielles déjà pré-identifiées sur le département).

Opération coordonnée sur l'Ariège

Définition de 10 équipements permettant de restaurer la continuité écologique sur 80 km de cours d'eau entre l'aval de Foix et la confluence Garonne/Ariège. Ils visent à faciliter la montaison des poissons géniteurs qui cherchent à accéder aux frayères et réduire la mortalité des jeunes lors de la dévalaison.



UHR: Unité hydrographique de référence

2015 : Une année de mise à jour du document cadre pour la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne



Début 2015, les deux projets, de SDAGE et de programme de mesures, ont été

présentés aux 7 forums territoriaux pour donner la parole aux acteurs locaux

L'Agence a déployé un dispositif d'information renforcé pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer sur les enjeux de l'eau dans le bassin.

Ces forums organisés par bassins-versants pendant la phase officielle de consultation ont été des lieux d'information et de débats sur la présentation territorialisée des réponses proposées dans le SDAGE-PDM. Plus de 500 participants sont venus donner leur avis et échanger.



Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne

Cette assemblée regroupe les différents acteurs et usagers de l'eau du grand Sud-Ouest. Également appelé « parlement de l'eau », elle a émis un avis favorable sur le programme de mesures (PDM), qui est une synthèse des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le SDAGE répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

Le programme de l'Agence pour l'eau des territoires

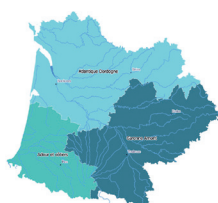


Pour atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux : un outil, le programme d'interventions

L'Agence de l'eau contribue au financement des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les modalités d'aides ont été adaptées aux réalités des territoires afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

La définition de stratégies de bassin en lien avec les services de l'État

Afin de faciliter le ciblage territorial et d'harmoniser les méthodes et principes d'intervention entre l'Agence et ses partenaires, des stratégies communes ont été formalisées en 2015 à l'échelle du bassin Adour-Garonne en lien avec les services de l'État concernés. Ces stratégies portent sur les thématiques suivantes : assainissement, eau potable, substances dangereuses.



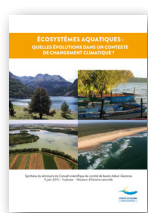
Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse CEDEX 4
Tél. 0561 3637 38

Délégation Garonne-Amont
Unité territoriale de Toulouse
46 avenue du Général Decrouette
31100 Toulouse - 05 61 43 26 80



Agir mieux et plus vite sur les enjeux forts du bassin

Le programme d'interventions incite également ses partenaires à engager les travaux en lançant des appels à projets. Avec des conditions d'aides spécifiques, voire bonifiées, et concentrées sur des thématiques d'intervention prioritaires, des appels à projets sont prévus sur toute la durée du programme de l'Agence (2013-2018) pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.



En 2015 : le conseil scientifique a apporté sa contribution aux réflexions du comité de bassin pour mieux comprendre le changement climatique en Adour-Garonne

Avant de lancer l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, le conseil scientifique s'est réuni en séminaire, le 9 juin. L'objectif était de caractériser les évolutions prévisibles des écosystèmes et notamment en présentant les ruptures auxquelles il convient de s'attendre.

